

Financement CÉF

Regina, le 9 mai 2011 – Roger Lepage, avocat pour le *Conseil des écoles fransaskoises* (CÉF), a annoncé aujourd'hui que le Conseil scolaire fransaskois a déposé une déclaration visant un recours judiciaire contre le Ministère de l'éducation de la Saskatchewan en raison d'un sous-financement chronique depuis la création du CÉF.

L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a été mise au courant de cette démarche et comprend les raisons qui peuvent motiver le CÉF à entreprendre une telle action. L'ACF estime essentielle que l'éducation offerte par le CÉF soit de qualité comparable à celle de la majorité et que le Gouvernement Provincial a l'obligation de lui fournir les moyens nécessaire pour accomplir son mandat.

L'implication de l'ACF dans le dossier de l'éducation remonte à sa création en 1912. L'accessibilité et la qualité de l'éducation offerte à nos jeunes est primordiale à la vitalité et le développement de la communauté fransaskoise. «L'ACF fera tout dans ses moyens, y inclus son travail auprès du gouvernement, pour appuyer le CÉF dans la mise en place d'une éducation de qualité pour les jeunes fransaskois et fransaskoises.» indique André Moquin, vice-président de l'ACF et responsable du dossier de l'éducation et de la petite enfance.

Le CÉF est la division scolaire qui gère les 14 écoles francophones et un pensionnat de la province. Il est reconnu comme un des trois systèmes scolaires officiels selon la Loi sur l'éducation. De plus, l'article 23 de la Charte des droits et libertés garantit une éducation en français équivalente à celle disponible dans les écoles anglophones.

L'ACF demeure à l'écoute des détails de ce dossier et espère que cela pourra se résoudre rapidement pour permettre aux citoyens fransaskois de continuer de bénéficier d'un service d'éducation de qualité et qui répond à tout leurs besoins.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Denis Simard
Directeur Général
Assemblée communautaire fransaskoise
306-924-8534 (bureau)